

[Traduction]

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Hier, nous avons appris que non seulement le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien avait agi de mauvaise foi avec l'Inuit Tapirisat en ne le consultant pas au sujet des travaux d'exploration effectués sur des terrains faisant actuellement l'objet de négociations de réclama-tions foncières, mais aussi que le ministre responsable n'était même pas au courant des démarches de son ministère. Aujourd'hui, nous avons appris qu'un responsable du Service canadien de la faune n'a pas poursuivi des compa-gnies aux termes des règlements régissant la protection de l'environnement par crainte de heurter les susceptibilités politiques de son ministre. Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au premier ministre de prendre des mesures pour s'assurer que ses ministres et hauts fonctionnaires agissent conformément à la politique de son gouvernement et surtout s'assurer que ces deux ministres se déniaient.

M. l'Orateur: Le député d'Edmonton-Ouest a la parole.

* * *

[Français]

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE TRANSFERT D'UN HÔPITAL DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE
SOUS LA JURIDICTION DE QUÉBEC—ON DEMANDE UN
RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable minist-re des Affaires des anciens combattants.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si les négociations continuent encore entre les fonctionnaires de son ministère et les responsables du gouvernement du Québec au sujet du transfert sous la juridiction de Québec d'un hôpital à Sainte-Anne-de-Bellevue? Dans l'affirma-tive, à cause des instances qui ont été faites contre ce transfert par la Direction québécoise de la Légion cana-dienne, l'honorable ministre croit-il que les négociations aboutiront quand même?

[Traduction]

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député, des négociations se poursuivent entre notre ministère et le ministère responsable de la province de Québec. Elles vont bon train. Il est bien difficile de dire quand elles prendront fin parce que les négo-ciations sont telles qu'elles peuvent parfois prendre beau-coup de temps et parfois ne pas trop bien marcher quand une annonce est faite avant que les décisions soient prises.

● (1500)

En ce qui concerne la Légion et ses réactions, elle a fait parvenir des résolutions à mon ministère approuvant le transfert des hôpitaux au Québec, mais je vous signalerai, monsieur l'Orateur, que nous avons au sujet du transfert des hôpitaux une politique gouvernementale, et nous en avons une parce que nous constatons qu'à la longue, c'est plus avantageux pour les anciens combattants. En effet, si nous ne faisons rien, dans quelques années nous n'aurons

Privilège—M. Yewchuk

plus que des malades souffrant de sénescence, et il sera impossible de recruter et de maintenir un personnel com-pétent pour les soigner.

* * *

LE NORD CANADIEN

LES MESURES PRÉCONISÉES PAR LE GROUPE CHARGÉ
D'ÉTUDIER LE CAS DES SOUMISSIONNAIRES DE CONTRATS—
LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il signalait récemment que son ministère avait pris certaines mesures pour mettre en œuvre une dizaine des 42 recommandations et sous-recommandations du groupe d'étude chargé d'étudier les problèmes auxquels les hommes d'affaires font face dans le Nord pour obtenir des contrats du gouvernement. Le ministre peut-il dire s'il a fait des démarches pour appliquer les autres recomman-dations. Je me demande tout particulièrement s'il a mis en vigueur la recommandation concernant le moyen d'identi-fier la garantie de soumission.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indien-nes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je tiendrai une réunion à Yellowknife le 26 avril pour discuter les recommandations sur lesquelles nous n'avons pas encore réussi à nous entendre. Nous en avons rejeté environ huit, tandis que les autres recommandations mentionnées par le député ont été acceptées. Nous discuterons encore le 26 avril de celles qui restent et, entre autres, de la garantie de soumission.

LE PERMIS D'AMÉNAGEMENT D'UN PIPE-LINE—DEMANDE DE
TRACÉ AVANTAGEUX POUR LES LOCALITÉS IMPORTANTES

M. Doug Neil (Moose Jaw): Compte tenu de l'intérêt que porte le ministre à l'économie du Nord, compte-t-il exiger, pour l'octroi d'un permis d'utilisation du terrain pour la construction d'un pipe-line, que celui-ci soit construit soit dans les limites, soit dans le voisinage des localités plus importantes pour que la population du Nord en profite?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indien-nes et du Nord canadien): Le maire de Hay River a présenté des instances à ce sujet. La procédure réglemen-taire prévoit que la MTCL doit faire la demande de permis, et cette procédure est actuellement respectée.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. YEWCHUK—LE CAS DES MÉDECINS DÉPUTÉS À LA
CHAMBRE ET MEMBRES DU COMITÉ DE LA SANTÉ

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre n'a pas encore réglé une question de privilège soulevée par le député d'Atha-basca (M. Yewchuk) sur laquelle un certain nombre de députés sont intervenus. Je pense devoir informer la Chambre qu'à moins que cela ne convienne pas aux dépu-tés, je compte annoncer ma décision demain.